

Hospitalisation en chambre individuelle



Hospitalisation en chambre individuelle ! Merci Madame [la Ministre](#) c'est ce que vous appelez l'égalité !!!

Hospitalisation en chambre individuelle ! (Nouveau projet de loi) Nous sommes dans un pays où il est préférable d'être assisté que de travailler pour 1300 euros !!!
Ou retraité(es) pour 1000 euros.

Projet de loi concernant les conditions des hospitalisations en chambres particulières : Un forfait journalier de 45 euros sera facturé aux patients désirant obtenir une chambre individuelle. Pourquoi pas ? Le confort a un prix, décision qui me paraît logique.

SAUF QUE : En seront exonérés les bénéficiaires de la CMU et de l'assistance médicale d'état (AME) dont bénéficient tous les étrangers qui viennent en France se faire soigner !

Je n'y croyais pas, mais il existe bien une médecine à 2 vitesses...

Les Français, laborieux, silencieux, honnêtes, imposables à souhait... devront se contenter de salles communes.

Les fainéants, les chômeurs volontaires, les étrangers, les immigrés, les menteurs (auteurs de fausses déclarations, et ils sont nombreux), pourront bénéficier de chambre individuelle, aux frais de ceux qui croulent sous les impôts, dont la CSG et le RDS. Et la taxe CMU est payée par ceux qui paient une cotisation de mutuelle !

A faire circuler et à méditer !

Nathalie MOUGEOT Responsable Accessibilité-Sécurité Service du Logement

Merci de diffuser en masse cette effarante nouvelle !